



Le 24 janvier 2025

PAR COURRIEL

Stéphanie Assouline

Vice-présidente – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance par intérim
800 boul. de Maisonneuve E., 11e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0004

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 8 janvier 2025 et visant à obtenir :

« l'entente de principe qui a été annoncée le 12 décembre 2024 lors d'une conférence de presse des premiers ministres Andrew Furey et François Legault concernant le projet Churchill Falls concernant la production hydroélectrique au Labrador. - 2025 à 2075 »

(Transcription intégrale)

Après analyse, nous accédons à votre demande. Nous vous invitons à consulter le « Memorandum of understanding for a new long-term energy purchase and development initiative between Newfoundland and Labrador Hydro and Hydro-Québec », disponible sur la page internet du gouvernement de Terre-Neuve et Labrador à la page suivante : <https://www.ourchapter.ca/files/NewfoundlandLabrador-Quebec-MOU-English-Dec12-2024.pdf>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline

p. j.